

INSTITUT
FRANÇAIS

+



PARTENARIAT ENTRE L'INSTITUT FRANÇAIS ET LA MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE

APPEL À PROJETS 2022

CALENDRIER

Dépôt des candidatures
Jusqu'au 9 septembre 2022

Sélection des dossiers
Septembre 2022

Annonce des résultats
Octobre 2022

L'INSTITUT FRANÇAIS et la MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE ont renouvelé leur convention de partenariat pour la période 2022-2024. Ils décident d'unir leurs compétences et leurs moyens pour mener des actions communes à l'international dans le champ de la coopération culturelle et artistique, des échanges intellectuels et de la valorisation de politiques publiques.

Dans ce cadre, l'Institut français et la Métropole Européenne de Lille ouvrent un appel à projets pour l'année 2022.

Il s'agit de l'unique session d'appel à projets diffusée par l'Institut français et la Métropole pour l'exercice 2022.

CANDIDATS ELIGIBLES

Tout opérateur de droit privé ou public (structures, acteurs culturels, créateurs ou artistes professionnels) ayant son siège à la MEL et/ou justifiant une activité professionnelle à la MEL depuis au moins deux ans.

PROJETS ELIGIBLES

Les critères d'éligibilité et d'appréciation des projets sont les suivants :

- ✓ Être un projet s'inscrivant dans une ou des typologies suivantes : coopération entre équipes ou structures ou créateurs, ateliers, co-création, co-réalisation, diffusion, ingénierie et expertise, formations, rencontres professionnelles, actions transdisciplinaires, résidence de création, mission de développement.
- ✓ Être un projet développé par une structure justifiant d'une reconnaissance régionale et/ou nationale ;
- ✓ Être un projet viable financièrement et démontrer une démarche structurée de développement (ex : pérennité des partenariats, démarche professionnelle, dans le cadre d'une diffusion : financements par l'organisateur de l'évènement et /ou des partenaires locaux) ;
- ✓ Être un projet développant un partenariat étroit avec des structures du pays d'accueil et en lien avec les services culturels de l'Ambassade de France sur le ou les territoires concernés. La participation d'au minimum un partenaire dans le pays d'accueil est requise pour l'éligibilité d'un dossier.
- ✓ Être un projet qui participe au rayonnement de la Métropole Européenne de Lille et du secteur culturel français à l'international.

Cet appel à projets concerne uniquement des projet ayant un début de réalisation en 2022.

DISCIPLINES ELIGIBLES

L'ensemble des disciplines culturelles et artistiques est concerné par cet appel à projets :

- ✓ Débats d'idées et échanges intellectuels, livre, lecture et traduction, promotion de la langue française et francophonie
- ✓ Numérique (jeux vidéo, réalités immersives, vidéomapping, livre innovant, arts numériques, médiation numérique, nouvelles écritures audiovisuelles, ...)
- ✓ Cinéma et audiovisuel (hors production)
- ✓ Arts visuels (arts plastiques, photographie, architecture, urbanisme, paysage, design, mode)
- ✓ Arts de la scène (musiques, danse, théâtre, rue, cirque, marionnettes) ; cultures urbaines et street art
- ✓ Pluridisciplinaire

ORIENTATIONS PRIORITAIRES

L'Institut français et la Métropole Européenne de Lille se sont dotés de priorités thématiques, sociétales et géographiques communes. Une attention particulière sera portée aux projets intégrant les enjeux suivants :

✓ **Thématiques prioritaires :**

- La jeunesse
- L'Europe et le renforcement des liens entre les pays de l'Union Européenne
- La Culture durable

✓ **Enjeux contemporains prioritaires :**

- Les droits culturels ;
- L'égalité des genres ;
- La participation citoyenne ;
- La défense des valeurs républicaines ;
- La question environnementale, également dans la prise en compte de ce sujet par les projets soutenus, autant que dans les thématiques ou propos des projets.

✓ **Priorités géographiques :**

- Les pays de l'Union Européenne
- La zone transfrontalière franco-belge

CES ORIENTATIONS PRIORITAIRES NE SONT PAS CONSIDÉRÉES COMME DES CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

DÉPÔT DES DOSSIERS

Dans le cadre de cet appel à projets 2022, les candidatures doivent obligatoirement être déposées sur la plateforme [lfprog](#). **Merci de bien vouloir créer un compte sur le site de l'Institut français.**

Formulaire en ligne : Pour une bonne lecture de votre candidature, merci de veiller à être précis et synthétique lors de la rédaction de vos réponses.

Documents à joindre - obligatoires (format PDF) :

Vous devez déposer obligatoirement deux documents complémentaires.

- ✓ Vos **budgets annuels de structure** depuis 2019 et votre prévisionnel 2022 (modèle sur lfprog à compléter et à déposer en format PDF) – non obligatoire si dépôt par un artiste.
- ✓ Un **dossier de présentation détaillé de votre projet**. Vous pouvez y présenter tout élément complémentaire que vous jugez utile de porter à la connaissance de l'Institut français et de la Métropole Européenne de Lille (présentation détaillée du projet, présentation détaillée des partenaires, lettres d'engagement des partenaires, retroplanning, dossier artistique, portfolio, fiches techniques, CV, liens vers des extraits vidéos ou audio, lien vers contenus web, budgets complémentaires, articles de presse, etc.)

CADRE FINANCIER

- ✓ L'aide apportée au projet par l'Institut français et la MEL ne peut dépasser les 50% du budget global ;
- ✓ Principales dépenses éligibles : transports des biens et des personnes (internationaux, nationaux et locaux), frais d'hébergement, per diem, frais de communication, édition de catalogues, traductions. La liste exhaustive des dépenses éligibles peut être transmise sur demande à l'Institut français;
- ✓ Merci de consulter la [nouvelle procédure relative au versement des aides et soutiens financiers](#).

COMMISSION DE SÉLECTION

Un Comité technique constitué de représentants de l'Institut français et de la Métropole Européenne de Lille est chargé d'examiner les dossiers déposés dans le cadre de cet appel à projets annuel.

Chacun des partenaires se fera assister, autant que de besoin, des techniciens ou experts dont il estime la présence nécessaire.

L'examen des dossiers portera sur la qualité des projets, [leur pertinence aux regard des priorités que l'Institut français et la Métropole Européenne de Lille se sont données](#) et leurs effets en matière de partenariat culturel au niveau international. Les montants des aides sont déterminés en fonction de l'économie du projet d'une part et de l'enveloppe globale disponible d'autre part.

La commission se réserve le droit d'écarter tout projet sans avoir à motiver sa décision. Ses décisions sont sans appel.

ANNONCE DES RÉSULTATS

Les porteurs de projet seront [notifiés par e-mail](#) des résultats pour les candidats dont les dossiers auront été retenus [uniquement](#). Les dossiers non choisis à l'issue de la commission seront classés sur la plateforme IFProg sous le statut « Non retenu ».

Les organisateurs de cet appel à projets tiendront compte des contraintes liées à la crise sanitaire Covid-19 : les projets soutenus devront être en mesure de présenter des [garanties de faisabilité](#) avant que les soutiens puissent être confirmés et engagés par l'Institut français et la Métropole Européenne de Lille.

CONTACTS

Les porteurs de projets sont invités à prendre contact avec l'Institut français et/ou la Métropole Européenne de Lille avant le dépôt du dossier afin de s'assurer de l'éligibilité du [projet](#).

INSTITUT FRANÇAIS

Anne-Kristell DIRAISON

Pôle Partenariat avec les Collectivités Territoriales

annekristell.diraison@institutfrancais.com

MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE

Natasa BOGOVAC

Culture et tourisme

nbogovac@lillemetropole.fr

Date limite de dépôt des dossiers : [le 9 septembre 2022](#)